

*Les crédits*

Le Conseil recommande que les principaux partenaires sociaux essaient d'en arriver à un plus grand consensus sur les décisions de stratégie économique importantes. Il appuie les efforts qui se font pour faire participer l'entreprise et les travailleurs à la stratégie de mise en valeur de la population active, qui relève du Centre canadien du travail et de la productivité.

Toute analyse objective des réalités du marché du travail aboutirait à une conclusion très claire, j'en ai la certitude: c'est une politique à courte de vue que de financer des programmes passifs de soutien du revenu aux dépens des mesures visant à améliorer la formation et les compétences. Une approche aussi simpliste serait catastrophique pour notre compétitivité et pour notre économie.

Plutôt que de considérer comme immuables les modalités du soutien du revenu, nous avons préféré rendre nos programmes plus dynamiques afin de préparer notre main-d'oeuvre à affronter les réalités du marché du travail dans les années 90.

Le projet de loi C-21, maintenant enlisé au Sénat, fait partie de la stratégie de mise en valeur de la population active. Cette stratégie prévoit pour la formation et le perfectionnement des montants sans précédent. Nous affectons 350 millions de dollars par année à la formation de 60 000 prestataires de l'assurance-chômage qui n'avaient pas droit à cette formation auparavant.

Nous avons réservé 200 millions de dollars pour de nouveaux programmes de formation destinés aux travailleurs âgés qui ont perdu ou risquent de perdre leur emploi. Les fonds affectés à l'alternance travail-études seront multipliés par quatre. Nous utiliserons 100 millions de dollars pour orienter les jeunes vers les programmes de formation et d'apprentissage qui les aideront à décrocher ce premier emploi qui est si important pour eux.

Je tiens à souligner que notre système de sécurité sociale et notre programme d'aide aux chômeurs comptent parmi les plus généreux du monde. Avec ces mesures législatives, le programme canadien d'assurance-chômage demeure l'un des plus généreux du monde et nos prestations continuent d'être de très loin supérieures à celles des États-Unis.

Dans la plupart des États américains, les gens reçoivent des prestations pendant des périodes variant entre 8 et 30 semaines. En vertu du projet de loi C-21, les travailleurs sans emploi peuvent bénéficier de l'assurance-chômage pendant une période allant jusqu'à 50 semaines. Dans aucun cas, même aux endroits, comme Toronto, où le taux de chômage est inférieur à 3,5 p. 100, la durée des prestations ne sera inférieure à 17 semaines, soit plus de quatre mois. Et les différences ne s'arrêtent

pas là. Au Canada, le maximum des prestations est de 363 \$ par semaine, tandis que la majorité des Américains doivent se contenter de 150 à 250 \$. Je pourrais continuer à citer d'autres différences, mais je pense avoir clairement établi que nos engagements en matière d'aide aux chômeurs demeurent inchangés.

Des millions de Canadiens pourront continuer à compter sur l'assurance-chômage pour les aider entre deux emplois, mais ils ont besoin de plus. Il est temps de renforcer cette protection qui leur est assurée en adoptant une autre stratégie qui nous permettra d'avoir une main-d'oeuvre adaptable. Je veux parler de formation et d'acquisition de nouvelles compétences. La stratégie de mise en valeur de la population active et le projet de loi C-21 aideront les Canadiens à compter moins sur le soutien du revenu et davantage sur le développement et le maintien de compétences, qui mènent à l'obtention d'emplois productifs bien rémunérés. Ces politiques permettront d'établir le fondement d'un avenir fort et compétitif pour un Canada travaillant à plein temps toute l'année.

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre):** Monsieur le Président, c'est avec grand intérêt que j'ai écouté le député parler du projet de loi sur l'assurance-chômage, le projet de loi C-21, relativement à l'emploi et à la formation. Je n'ai trouvé aucun lien entre son discours, d'une part, et la motion et le discours du député d'Etobicoke-Nord, d'autre part.

Cela étant dit, je voudrais signaler au député certains renseignements qu'on peut lire dans une brochure publiée par le ministre des Finances. L'article s'intitule «Une main-d'oeuvre spécialisée est un élément important du plan économique», et je suis tout à fait d'accord. L'article dit ceci:

Auparavant, c'était nos ressources naturelles abondantes qui faisaient notre force sur les marchés mondiaux. Cela change toutefois à mesure que les barrières commerciales tombent et que la concurrence s'intensifie: ce sont maintenant les services et les produits finis, et non les matières premières, qui offrent les meilleures possibilités d'échanges commerciaux.

Cela est tout à fait vrai, monsieur le Président. L'article se poursuit comme ceci:

D'ici l'an 2000, près de 50 p. 100 de tous les nouveaux emplois nécessiteront cinq ans de formation postsecondaire.

Regardons maintenant un document sur l'enseignement postsecondaire au Canada, publié par le Secrétariat d'État, pour voir ce que le gouvernement a fait à cet égard. Les renseignements qu'on y trouve sont très surprenants, et je suis certain que le député de Kingston et les Îles écoutera attentivement ce que je vais dire. Dans ce document, on compare le Canada à huit autres pays industrialisés pour ce qui est de la dépense intérieure brute au titre de la recherche et du développement en pourcentage du produit intérieur brut. On le compare aux États-Unis, au Japon, à l'Allemagne, à la Suède, au Royaume-Uni, à la France, aux Pays-Bas et à l'Italie.